

## République Française

**Pays de  
Cruseilles**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

**LE 28 JANVIER 2025**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia BRIFFAZ *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage :** 30 JAN. 2025

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX  
DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE INFÉRIEUR AU MONT SION**

# **A**TTIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RÉSEAUX DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE INFÉRIEUR AU MONT SION

Vu l'exposé de M. Julian Martinez, Vice-Président en charge de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif et des eaux pluviales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L2113-7 relatif au groupement de commande publique ;

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2022-71 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2022 ;

Vu la délibération n°2024-84 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2024, approuvant la signature de la convention constitutive de groupement de commande entre la CCPC et le Conseil Départemental portant sur les travaux d'aménagement d'un passage inférieur au Mont Sion.

Vu la convention n°0569 du 24 septembre 2024 entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental, convention constitutive de groupement de commandes de travaux, portant sur l'aménagement d'un passage inférieur au Mont Sion.

Vu la décision d'attribution du président du Conseil Départemental et de la commission d'appel d'offres du Conseil Départemental réunie en date du 10/01/2025.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la réalisation d'un passage inférieur sous la RD 1201, au Mont Sion, des travaux de dévoiement de réseaux doivent être effectués.

Considérant la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en matière de dévoiement de réseaux, une convention de groupement de commandes a été signée avec le Conseil Départemental, afin d'assurer la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des travaux.

Monsieur le Président expose qu'en date du 31 octobre 2024, une consultation de type MAPA a été lancée par le Conseil Départemental, étant le coordonnateur du groupement, afin de choisir l'entreprise qui assurera les travaux pour les deux maîtres d'ouvrage. A l'issue de l'attribution, chaque membre du groupement s'est engagé à signer et notifier le marché pour la part le concernant, et à assurer le suivi de l'exécution technique et financière.

Monsieur le Président précise que la date de remise des offres était fixée au 02 décembre 2024, et la date limite de remise des offres négociées au 20 décembre 2024. Le dossier a été suivi par la Direction des affaires juridiques du Conseil Départemental, Service commande publique infrastructures et bâtiments.

Au terme de la remise des offres, 7 dossiers ont été réceptionnés. Les candidatures et les offres sont toutes recevables.

L'estimation financière, pour la part concernant la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, était évaluée à 189 000 € HT.

Après avoir procédé à l'analyse des offres déposées et au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise DECREMPS BTP a obtenu une note valeur technique de 45.8/55 et une note valeur prix de 45/45, soit une note totale de 90.8/100 classant son offre au 1<sup>er</sup> rang.

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

30 JAN. 2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 074-247400112-20250128-DEL\_2025\_04-DE

2025-04 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN PASSAGE INFERIEUR AU MONT SION

Pour la part concernant la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, le montant de l'offre s'élève à 209 012,00 € HT, soit 250 814,40 € TTC.

Monsieur le Président explique que la commission d'appel d'offres du Conseil Départemental, réunie en date du 10/01/2025, a décidé de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse et d'attribuer le marché, objet de la présente, à l'entreprise DECREMPS BTP.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise DECREMPS BTP les travaux de dévoiement de réseaux dans le cadre de la réalisation d'un passage inférieur au Mont Sion
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte qui s'y affère, y compris tous les documents en cours d'exécution des travaux

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le :

30 JAN. 2025

Le Président  
Xavier BRAND

